
Adresses et dons patriotiques de diverses municipalités, lors de la séance du 27 mai 1790

Charles Chabroud

Citer ce document / Cite this document :

Chabroud Charles. Adresses et dons patriotiques de diverses municipalités, lors de la séance du 27 mai 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XV - Du 21 avril au 30 mai 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1883. p. 694;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1883_num_15_1_6974_t1_0694_0000_2

Fichier pdf généré le 10/07/2020

les temples et aux pieds des autels le ministère de la prédication, pour en prévenir l'influence, ou arrêter les effets pernicioeux qu'ils auraient pu produire sur des esprits simples ou abusés.

Et afin que la pureté de nos intentions et la sincérité de notre zèle soit connue, nous avons arrêté qu'à la diligence de M. l'archiprêtre, que nous en avons expressément chargé, la présente délibération soit envoyée à l'Assemblée nationale, et que copie d'icelle soit remise à M. le maire de Chaunay, pour être déposée dans le greffe de sa municipalité, comme un monument qui atteste à jamais notre fidélité à la nation, à la loi et au roi, et notre parfaite adhésion à tous les décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés ou acceptés par le roi : ladite copie, de nous signée, a été sur-le-champ remise à M. le maire de Chaunay.

Délibéré à Chaunay, le 18 mai 1790.

Signé : DEMONT DE LA MILLERIE, *prêtre curé de Clussay, doyen des curés*; BOURBEAU, *curé de Counay*; ROBERT, *curé de Brun*; GOUALT DE LA TILLÉE, *curé de Plibon*; TROCHETEAU, *curé de Vaussay*, LAGLAINE, *curé de Blanzay, maire de ladite municipalité de Blanzay*; PÉROTEL, *curé de Montalambert*; DAVEAUX, *curé de la Chapelle-Pouilloux*; BOUREY, *curé de Vanzay*; ROUSSEAU, *curé de Lenzay*; DELABARRE, *curé de Champagné-le-Sec*; CHAMAILLARD, *curé de Villaret*; ROUHET, *curé de Limalonges*; BERGERON, *vicaire de Chaunay*; ALBERT, *vicaire de Blanzay*; DUBOIS, *archiprêtre-curé de Chaunay*.

M. Chabroud poursuit, ainsi qu'il suit, l'énunciation des adresses :

Adresses du conseil général de la commune de la ville d'Aubenas au département de l'Ardèche; de la municipalité de Villeneuve-de-Berg en Vivarais; du conseil général de la commune de Romans; de la ville de Saint-Claude, département du Jura; de la commune de Châteauneuf d'Isère; de la municipalité et de la garde nationale de Saint-Esprit; des citoyens actifs du canton de Dinan; du district de Dôle, au département du Jura, et de la commune de Vernouillet-sur-Seine. On voit dans ces adresses le zèle pur et éclairé qui a dirigé les citoyens de toutes ces municipalités, et avec quelle indignation ils improuvent tous ceux qui voudraient altérer la confiance que tous les Français doivent avoir dans la sagesse des décrets de l'Assemblée nationale. La lettre de Nîmes, sa délibération, son adresse au roi, ainsi que d'autres délibérations et écrits dictés par les ennemis du bien public, ont déterminé les réclamations et les adresses ci-dessus mentionnées. La commune de Romans en Dauphiné, qui s'est toujours distinguée par son patriotisme, s'exprime de la manière la plus énergique sur tous ces objets.

Adresse de MM. les curés du département des Hautes-Pyrénées, qui, en adhérant à tous les décrets de l'Assemblée nationale, demandent que l'Assemblée nationale, en bornant, suivant sa sagesse, leur fortune, assure leur droit de citoyens actifs contre les fausses interprétations des ennemis de la Constitution.

Adresse de la municipalité d'Issingeaux; les citoyens de toutes les classes de cette municipalité assemblés dans l'église paroissiale, M. le curé

étant à la tête du clergé, ont solennellement prêté le serment civique : les femmes ont voulu y avoir part; elles remplissaient les chapelles et les tribunes, et chacune d'elles forçait sa faible voix pour faire entendre son : JE LE JURE! Quel exemple! puisse-t-il ramener à leur devoir les ennemis du bien public!

Adresse de la ville de Moulins, qui fait ses soumissions pour acquérir des biens nationaux jusqu'à la concurrence de trois millions; et celle de la municipalité de Ville-sur-Mont, département des Vosges, district de Mirecourt, canton de Dompaire, jusqu'à la concurrence de dix mille livres et plus.

Adresse de l'Assemblée électorale du département du Jura ainsi conçue :

Nosseigneurs,

Les habitants du Jura, devenus heureux par vos travaux, vous apportent le juste tribut de leurs hommages. Ils vous doivent la liberté; jugez de leur reconnaissance par l'étendue de vos bienfaits. Les montagnes, qui furent toujours l'asile des hommes contre la tyrannie, n'avaient pu les garantir des chaînes de la féodalité.

La mainmorte, dont le nom seul fait frémir, accablait nos campagnes : vos mains généreuses ont brisé nos fers, et nous montrerons, par notre fidélité à la nation, à la loi et au roi, restaurateur de la liberté, que nous sommes dignes du présent que nous avons reçu.

Ce département a prouvé, dans des temps de trouble et de danger, que rien ne pouvait altérer son respect pour les lois. Tandis qu'une partie du royaume était en proie aux horreurs de l'anarchie, les propriétés ont été respectées, et la fermeté de nos milices citoyennes a maintenu le calme et la tranquillité.

Une parfaite harmonie a signalé l'aurore de notre liberté; et les administrateurs de ce département, élevés par le vœu unanime de leurs concitoyens aux places honorables que sollicitaient pour eux leur patriotisme et leurs vertus, commencent leurs fonctions sous les heureux auspices d'une confiance universelle.

Ces sentiments de concorde et de justice doivent nous rendre plus redoutables aux ennemis de la Constitution. Ils chercheraient en vain à ébranler notre soumission à vos décrets; nous les respectons, nous y adhérons, et nous les défendrons au péril de nos jours : ils sont pour nous le code de la liberté et l'époque de notre bonheur. Des protestations, parties du sein même de l'Assemblée nationale, n'ont excité que notre mépris contre leurs auteurs : ils veulent, sous le prétexte de la religion, faire naître des troubles pour nous replonger dans l'esclavage. Inviolablement attachés à cette religion sainte, nous trouvons, dans la pureté de ses maximes, la perfidie de leurs intentions. Nous arracherons aux yeux de la France le voile dont ils se couvrent, et toutes les parties de ce vaste empire partageront notre indignation. Déjà, pressés par leur conscience, nos respectables pasteurs nous ont devancés près de vous, et ont manifesté à l'auguste Assemblée l'horreur que leur a inspiré cette lâche conspiration.

Malheur à ceux qui tenteraient de nous remettre sous le joug ! ce ne serait que sur des monceaux de ruines qu'ils rétabliraient le règne du despotisme ; mais, non, le ciel qui créa l'homme libre, serait notre défenseur ; nos rochers nous